

---

Felix Contassot

France

---

1960

## Missions: 3. Directoire des Missions

Follow this and additional works at: <https://via.library.depaul.edu/contassot>

---

### Recommended Citation

Missions: 3. Directoire des Missions.

<https://via.library.depaul.edu/contassot/3>

This Article is brought to you for free and open access by the France at Digital Commons@DePaul. It has been accepted for inclusion in Felix Contassot by an authorized administrator of Digital Commons@DePaul. For more information, please contact [digitalservices@depaul.edu](mailto:digitalservices@depaul.edu).

# DIRECTOIRE DES MISSIONS

-0-0-0-0-0-0- 0-0-0--0-0--0--0--0-0-

(Extrait des Archives de la Maison Mère, N°632, Ms.)

## ORDRE POUR CEUX QUI VONT EN MISSION

De ce qu'il faut faire avant que de la commencer.

Dès que le Supérieur aura assigné le jour qu'il faudra partir, on tachera de se tenir prêt dès la veille du partement tout au plus tard, afin que le lendemain on ne fasse attendre les autres. Pour cela, si on a le temps, on commence sa préparation par une petite retraite d'un jour pour le moins, afin de se disposer intérieurement à ce qu'on va faire, et entrer dans les sentiments qu'avaient les Apôtres à l'instant qu'ils avaient reçu ordre d'aller en mission ; célébrant à cet effet la Ste Messe ou communiant, lisant nos Règles, nos résolutions de la dernière retraite et même cet écrit, et les pouvoirs qu'on a pour les missions, si l'on n'est déjà bien informé.

De plus chacun sera soigneux de préparer diligemment ce peu qu'il doit porter avec soi, à savoir un bréviaire, un bonnet carré, les papiers nécessaires, une écritoire, le linge qu'on lui donnera, un bonnet de nuit et un peigne, mettant le tout dans un petit sac de cuir. Outre cela, il aura toujours sur soi, s'il se peut, le nouveau Testament, un diurnal et un A Kempis, et ne se chargera d'aucune autre chose si elle n'est nécessaire, et s'il n'a permission du Supérieur, excepté celui qui sera Directeur de cette mission, lequel aura soin d'avoir ce qui doit servir à toute la communauté, à savoir le mandement de l'Évêque, le Bref des Indulgences avec permission de l'Ordinaire de les publier, le Règlement de la Charité, une copie si l'on peut des cas résolus en Sorbonne, si c'est en France, une montre, un réveil, deux horloges de sable enchâssées dans un carton et dans du fer-blanc, afin qu'on ne les casse point. Item des chapelets, images et Exercices du Chrétien, du papier, une Bible, une petite Concordance, un livre de méditation, un bon casuiste, un ou deux livres à l'usage des prédicateurs et catéchistes, et un pour lire à table, un bref et une clochette ; et si l'on prévoit que l'église où l'on va soit mal fournie, il sera bon aussi d'avoir un missel romain, un petit canon de la Messe, des corporaux avec la bourse, des purificatoires, une boîte pleine d'hosties et des surplis pour les confesseurs, si l'on peut, ou si cela ne se peut commodément en porter au moins deux pour les prédicateurs. Il serait bon de porter aussi des petits plats pour la viande.

Le jour qu'on doit partir on ira tous ensemble recevoir la bénédiction du Supérieur de la Maison, et ensuite on visitera le S. Sacrement, afin que Dieu donne un bon voyage, et bon succès aux missions qu'on va faire.

Étant partis, on dira, à la première commodité, tous ensemble, l'Itinéraire, puis les Litanies de Jésus ou de la Ste Vierge avec l'oraison, et ensuite celles de S. Joseph et celles de l'Ange gardien ou l'Angele Dei ; cela fait, on s'entretiendra des matières d'édification, particulièrement de celles qui concernent les fonctions des missions, surtout si en la compagnie il y a des commençants qui aient besoin de plus grande instruction, en sorte néanmoins qu'on soit fort sobre et discret à parler de la confession, et même qu'on n'en parle point du tout, s'il y a sujet de craindre que le monde l'entende. Passant par les villages, on redoublera la modestie, allant deux à deux si l'on fait nombre, un rang fort loin de l'autre et gardant même le silence du moins parlant peu et bas.

Si l'on va par bateau ou par coche, on pratiquera les mêmes choses, fors qu'on sera un peu plus retenu et circonspect, et qu'on ne parlera point des confessions, si ce n'est pour instruire les séculiers qui seront là ; ce sera à la prudence du Directeur d'essayer à gagner leurs cœurs peu à peu pour leur faire agréer nos petits exercices, et d'y contribuer eux-mêmes, v.g. l'Itinéraire, chanter les Litanies, dire le chapelet et parler des choses qui édifient. Il ne faut pas pourtant paraître si austère, qu'on se rende odieux ; ains il est nécessaire de témoigner de la franchise, user de condescendance et agir gaiement.

Étant arrivés au lieu où l'on doit s'arrêter pour dîner ou souper, le Directeur commettra quelqu'un, s'il ne veut pas lui-même en prendre la peine, qui aura soin de faire apprêter le dîner ou le souper, sans qu'aucun autre de la compagnie s'en mêle. Il serait à désirer qu'on alla saluer le S. Sacrement, si cela se pouvait commodément, et étant entrés dans la chambre de l'hôtellerie, on fera bien de se mettre tous à genoux et faire une petite prière ; et avant le repas, faire son examen particulier ensemble, s'il y a moyen.

Si, devant ou après le repas, il y a du temps de reste, on catéchisera les pauvres à la porte, et puis on leur donnera l'aumône et si l'on peut instruire les domestiques, on le fera aussi ; ce qui se fait plus commodément le soir.

Si, le lendemain, on doit avant que partir célébrer la Ste Messe, on ira dès le soir saluer M. le Curé ou autre ecclésiastique pour en obtenir la permission et moyenner que les ornements soient prêts le lendemain de bon matin, et si tous ne peuvent célébrer à la fois, le Directeur, ou un autre par son ordre, célébrera, et les autres pourront communier à sa Messe.

Si on n'a pu faire l'oraison avant que partir, on la fera à quelque autre heure de la journée qu'on trouvera la plus commode en chemin faisant.

Qu'on se garde bien de rien faire ou dire qui puisse malédifier les hôtes, s'abstenant pour cela de contester ou se plaindre d'eux, et souffrant plutôt d'être mal accommodés, et même payer plus qu'il ne faut, que de les scandaliser.

Approchant du lieu destiné pour faire la mission, il sera fort bon de saluer et invoquer toujours l'Ange tutélaire du lieu, et les Anges gardiens des habitants, à ce qu'ils daignent les bien inspirer pour faire un bon usage de la grâce que Dieu leur va offrir par notre entremise ; après, on pourra dire les Litanies des Saints avec les suffrages qui sont ensuite pour prier le même Dieu, qu'il bénisse si bien les Ouvriers que l'œuvre puisse réussir à sa plus grande gloire ; puis, l'on peut se séparer deux à deux, si l'on est plusieurs, afin de n'entrer pas tous ensemble. Et c'est à cette entrée surtout qu'il est expédient d'aller modestement, et en silence, et de prêcher à la mode de St François.

Étant tous arrivés, on ira premièrement voir M. le Curé ou, en son absence, M. son Vicaire, pour obtenir de lui permission d'exercer nos fonctions dans son église, lui montrant à cet effet le mandement de l'Évêque du Diocèse, et, s'il nous admet, lui demander sa bénédiction, laquelle on recevra à genoux, et s'il se peut que ce soit à l'église, après avoir adoré le S. Sacrement. Et si M. le Curé n'agrée point le service qu'on lui offre, après lui avoir dit nos raisons, l'on prendra humblement congé de lui, et s'en retournera-t-on, honorant les refus que N. S. a eus en pareilles occasions.

Autant qu'on pourra, on se logera près de l'église ; et s'il y a moyen qu'on ne loge à l'hôtellerie qu'à faute d'autre logis, et y restant qu'on soit plus retenu qu'ailleurs.

Il est à remarquer que si un prêtre ou deux viennent à la mission après qu'elle est commencée, il est à propos qu'ils aillent tous voir M. le Curé ou, en son absence, M. le Vicaire, pour recevoir sa bénédiction. Que si l'un ni l'autre n'y sont pas, et qu'il y ait de l'emploi qui presse un peu, ils pourront, *in nomine Domini*, être appliqués par le Directeur, principalement si au commencement il a fait entendre à M. le Curé que quelques-uns viendraient encore pour l'aider.

## ORDRE DU JOUR PENDANT QU'ON EST EN MISSION

Se lever à quatre heures.

Quand on est habillé, faire l'oraison jusqu'à cinq heures un quart et ensuite les Litanies du St Nom de Jésus, l'Angélus et les petites heures, que l'on dit en commun comme toutes les autres heures du jour, en gardant les méditations et y apportant la dévotion requise.

À six heures, aller à l'église ensemble et deux à deux, si faire se peut ; étant arrivés, s'agenouiller tous devant le S. Sacrement ou le Crucifix, environ l'espace d'un Pater et Ave, et le Directeur ou celui qui le représente, ayant frappé, s'en aller chacun en sa place ; à dix heures trois quarts quelqu'un a soin d'avertir tous les confesseurs qu'onze heures sonneront bientôt, afin qu'on ne commence plus de confessions générales, car on peut entendre quelques réconciliations. À onze heures, on sonnera la clochette de la communauté, auquel signal, tous les confesseurs quitteront pour venir devant le S. Sacrement ou Crucifix, et, le signal donné, on se retire deux à deux au logis.

Étant arrivés, on sonne l'examen particulier, pendant lequel les frères qui ont soin de la cuisine mettent sur table, afin qu'on puisse incontinent après, s'asseoir sans avoir lieu de s'entretenir inutilement.

Après dîner, on se récréé sans faire bruit qui puisse scandaliser ces bonnes gens ; et avant que finir, s'il y a quelque cas à proposer, le Directeur le pourra faire avec les précautions requises.

À une heure, Vêpres, et, icelles finies, chacun s'emploiera à ce qu'il y aura à faire. Un peu avant deux heures, on tintera 9 ou 10 coups de la cloche de l'église, pour avertir les confesseurs, afin qu'ils se trouvent à l'église avant que le peuple sorte, pour y demeurer jusqu'à 5 heures, ayant été avertis à quatre heures trois quarts de ne plus commencer de confessions générales, et, à cinq heures, on sort de l'église, et on retourne au logis en la manière qu'on a fait le matin. Quelque demi quart d'heure après l'arrivée, on commencera Matines, après lesquelles, chacun s'emploie à ce qu'il a à faire ou va entendre le grand Catéchisme, si tant est qu'il se fasse en ce temps-là.

À six heures et demie, l'examen particulier, le souper et la récréation comme à midi.

À huit heures et un quart, les prières du soir et la lecture de l'oraison du lendemain, après quoi, chacun se retire en silence pour se coucher, quand le signal en sera donné.

Est à noter en cet ordre de la journée, qu'on ne fait l'oraison au matin que jusqu'à 5 heures et un quart, et ce pour deux raisons, la 1<sup>re</sup> parce que pour l'ordinaire l'on commence l'oraison devant 4 heures et demie, n'ayant pas à attendre après tant de monde qu'à la maison, où la communauté est plus grande, et ainsi l'on fait toujours une heure entière d'oraison ou à peu près ; la seconde, qui est plus considérable, est afin d'avoir achevé les petites heures pour aller à l'église précisément à 6 heures, ce qu'on ne pourrait autrement. Le jour de la Communion générale, on peut, s'il en est besoin, aller à l'église environ les cinq heures pour entendre les réconciliations, et non pas les autres jours, même des fêtes ou dimanches, à cause de la conséquence.

La prédication se fera à l'heure la plus commode pour le peuple, savoir : pour les jours ouvriers, à cinq heures du matin et immédiatement après la 1<sup>re</sup> Messe, et, pour les dimanches et fêtes, elle se fera à la Grand-messe pour l'ordinaire. Le Petit Catéchisme se fera ordinairement à une heure jusqu'à deux. Le Grand Catéchisme les jours ouvriers, se fera au soir, quand le peuple est revenu du travail, ayant immédiatement devant chanté les Litanies de la Ste Vierge, en cas qu'immédiatement auparavant, on n'ait pas fait le Petit Catéchisme. On pourra même faire les prières du soir publiques, si la saison, le lieu et l'heure le permettent à la fin du Grand Catéchisme.

On prendra, chaque semaine, un jour de repos, qui sera, pour la 1<sup>re</sup> semaine, vers la fin, comme le vendredi ou le samedi, ou bien le jeudi, si le jour du marché ou autre raison y

convie, et, aux semaines suivantes, on le prendra le jeudi ou le jour du marché. On ne se lèvera, ce jour-là, qu'à six heures, et on fera l'oraison jusqu'à sept sur le sujet de la conférence, qu'on fera, en été, le matin depuis les 7 heures jusqu'à 8, afin que l'après-dînée on ait le temps de la promenade plus libre. En hiver, on la pourra faire l'après-dînée, un peu avant cinq heures, puisqu'aussi bien les jours étant courts, il ne fait guère bon être dehors passé cinq heures.

Chacun dira la Messe selon l'ordre et l'heure qu'aura donnés le Directeur ; l'on ne s'appliquera pas, ce jour-là, à la prédication et au catéchisme, ni même à la confession, s'il n'y a quelque nécessité fort pressante de confesser quelque personne particulière, et après en avoir demandé la permission au Directeur.

L'après-dînée, les Vêpres dites, on pourra se récréer et divertir allant à la promenade ou autrement jusqu'à environ cinq heures, qu'on fera, si c'est en hiver, la conférence sur les besoins spirituels de la Compagnie, puis, les Matines, le souper et le reste comme à l'ordinaire.

L'on gardera, autant que faire se pourra, le même ordre pour le service de table, qu'on a accoutumé à la maison ; l'on pourra souper le vendredi pour conserver ses forces et mieux travailler pour le gain des âmes ; il est néanmoins convenable que Nous qui prêchons la pénitence du moins nous gardions la sobriété dans nos repas.

Le Directeur, ou quelqu'autre qu'il députera, présentera à la compagnie les choses qui sont sur la table, et, pour le faire plus facilement, le frère aura soin de faire les portions dans un ou deux grands plats dans lesquels il mettra les portions toutes coupées, à faute d'avoir des petits plats, si on n'avait pas pu en porter commodément.

## AVIS GÉNÉRAUX

Les missionnaires doivent imiter les bassins des fontaines, lesquels se remplissent d'eau avant que d'en verser aux autres, non les canaux qui s'en vident pour autrui avant qu'ils s'en soient remplis eux-mêmes ; et, d'autant qu'ils doivent communiquer aux autres les vertus, il est nécessaire qu'ils les aient eux-mêmes auparavant, particulièrement une grande humilité et défiance de soi-même une grande foi et confiance en Dieu, une grande charité et zèle des âmes, une grande douceur et patience, une grande simplicité et prudence, un grand détachement des choses de la terre, une soumission de jugement et de volonté au Directeur, le regardant en N.S., et N.S. en lui, et surtout une grande indifférence à l'égard des emplois, des lieux, des temps, des personnes, ne recherchant en tout qu'à faire la volonté de Dieu en faisant celle du Directeur.

On doit être un jour ou deux devant que de confesser dans les missions qui sont de quinze jours, et aux missions plus grosses, comme d'un mois, trois ou quatre jours, selon qu'on jugera à propos, et, pendant ce temps-là, on se disposera pour ce qu'on aura à faire.

Pour l'ordinaire, une mission d'environ cinq cents communians ne doit durer que quinze jours ou tout au plus trois semaines, y étant trois prêtres.

On souffrira volontiers qu'on fasse prêcher un autre en notre place, et même qu'au Petit Catéchisme, on nous interrompe, et qu'un autre prenne la parole, si le Directeur le juge ainsi à propos.

Ils se garderont bien d'attribuer la conversion des âmes à leur industrie, mais bien à la Bonté divine, et qu'ils se persuadent que par le moyen de l'oraison, de la mortification et du bon exemple, ils gagneront plus d'âmes qu'avec toute leur science, éloquence et subtilité.

On ne doit pas aussi s'entretenir des talents extérieurs comme science, prédications, catéchismes et autres exercices de la mission pour en louer ou blâmer le corps ou quelque particulier qui aura bien ou mal réussi.

Nul de la Compagnie ne doit sortir de l'église ou de la maison sans la permission du Directeur ; on ne change point non plus la place assignée pour le confessionnal sans permission dudit Directeur, ou de celui qui le représente.

On n'ira jamais manger chez autrui durant la mission, ni même hors d'icelle sans une grande nécessité et la permission du Directeur.

On n'entreprendra aucun accommodement difficile, ou qui demande du temps sans ordre du Directeur, non plus que les visites des malades.

On ne laissera entrer aucune femme ni fille, pas même la servante de la maison dans nos chambres, particulièrement s'il faut monter un étage plus haut. Que s'il est besoin de leur parler, ce sera à l'église, ou à la basse cour ou à la porte ; si néanmoins il est besoin de faire quelque accommodement entre deux ou plusieurs de ce sexe, ou faire quelque assemblée pour les Confréries, et autres semblables occasions, cela se fera dans une salle ou chambre basse et à porte ouverte, y appelant quelques-uns des nôtres ou autre pour y assister.

L'on se confessera au Directeur de la mission ou bien à celui qui sera député pour cela par le Supérieur de la maison, que ledit Directeur nommera lui-même si le Supérieur de la maison l'avait oublié.

L'on conversera avec Messieurs les Curés, Vicaires ou autres Prêtres, avec toutes sortes de déférence et soumission entremêlée de douceur et de cordialité, n'entreprenant rien sans leur avoir communiqué, ni contre leur gré, aux choses grandes, comme sont l'Exposition du S. Sacrement, l'Établissement de la Confrérie, une Messe solennelle, la Communion des enfants, l'approbation d'iceux pour ladite communion, la procession, les accommodements d'importance, et la confession des malades, dont l'on doit avoir permission générale ou particulière dudit Curé.

S'il se présente quelque prédicateur, surtout s'il a la Station en la paroisse, on lui déférera autant qu'on pourra, lui cédant volontiers la chaire à l'heure qu'il désirera, et lui témoignant un grand respect avec cordialité, le recommandant même en chaire.

L'on honorera la simplicité de N. S. dans la communion et la procession de la jeunesse, évitant pour cela toute pompe et appareil extraordinaire.

L'on pourra prendre une heure ou une demi-heure pour se préparer à la prédication et au catéchisme, et quand on aura besoin de plus long temps, on le proposera tout simplement au Directeur avec délibération de faire ce qu'il ordonnera.

Pendant que la mission se fait en une paroisse, on se gardera bien d'aller prêcher à d'autres paroisses, particulièrement les fêtes et dimanches, quoique Mrs les Curés voisins en fassent instance, soit pour la fête du Patron ou autre, à cause que cela sert de peu à ceux où on va et préjudicie beaucoup à la mission. Que s'il est nécessaire que quelqu'un des nôtres aille ainsi prêcher ailleurs, l'on aura permission du Supérieur de la maison d'où l'on sera envoyé.

Si le peuple se montre négligent d'assister aux prédications et d'aller à confesse ; il sera fort utile de chanter quelques Messes hautes durant quelques jours ouvriers, auxquelles les simples gens ont ordinairement plus de dévotion, comme pour la paix, pour être préservés de la peste, pour les trépassés de la paroisse, pour le Seigneur du village et semblables, avertissant en chaire le jour de devant, disant par exemple : demain, nous célébrerons une Messe solennelle afin que Dieu nous donne la paix ; le lendemain, en dire de même d'une autre Messe, par ce moyen on attire et gagne le monde.

On aura soin de visiter le Maître et la Maîtresse d'école, et moyenner qu'ils s'acquittent bien de leurs charges, leur donnant quelque instruction méthodique pour bien instruire la jeunesse, particulièrement pour le catéchisme et bonnes mœurs ; et s'il n'y en a point, exhorter le peuple d'en avoir, s'il se peut, et en parler en particulier aux principaux habitants, n'oubliant pas de bien représenter l'importance qu'il y a de ne point envoyer les filles au Maître, ni les garçons à la Maîtresse.

Quand il y aura plusieurs personnes à l'église pour aller à confesse, qui n'auront pas assisté aux instructions, particulièrement si ce sont des gens de quelque autre paroisse, il est expédient qu'un clerc ou un prêtre les instruisse cependant tous à quelque coin de l'église.

On ne doit pas ordinairement recevoir à confesse un pénitent qui a été refusé ou différé par un autre prêtre de la Compagnie ; il est plus à propos de le renvoyer à son premier confesseur ; si néanmoins il témoignait trop de répugnance, et qu'on vît, après lui avoir représenté tout ce qu'on a pu, qu'il y eût sujet de craindre qu'il ne se dépitât et n'allât point du tout à confesse, on pourrait le recevoir ; mais tenir ferme autant qu'il faut avec lui touchant le point pour lequel il a été renvoyé ou différé par l'autre. Et un moyen pour ne pas manquer, c'est de convenir par ensemble des cas pour lesquels on doit renvoyer ou différer l'absolution, comme sont : 1) pour les occasions prochaines qu'on peut quitter, 2) les restitutions que l'on peut faire ; 3) les inimitiés quand on peut se réconcilier ; 4) les récidives fort fréquentes et qui sont de vieille habitude. On doit leur faire trouver bon qu'ils exécutent ces choses avant que d'être absous ; et pour le dernier qu'ils s'éprouvent et s'abstiennent de ce vice dont il est question, et puis qu'ils reviennent.

On sera soigneux de visiter souvent les malades de la paroisse, particulièrement s'ils sont pauvres, procurer leur assistance corporelle et spirituelle, principalement la confession générale.

On ne distribuera les Exercices du Chrétien que vers la fin de la mission, quoiqu'on doive l'expliquer dès le commencement, et même en distribuer quelques-uns aux enfants au catéchisme.

Si quelqu'un nous prie de dire la Messe à son intention, nous la dirons si nous ne sommes obligés d'ailleurs ; mais nous n'en prendrons aucune rétribution ; que si la personne est pauvre, nous lui dirons que nous lui donnons cela ; si riche, nous lui conseillerons de le donner aux pauvres ou à l'église, ou à la Confrérie de la Charité, si elle y est ou doit être établie ; encore serait-il à propos lorsqu'on nous en prie de savoir de M. le Curé une fois pour toutes s'il agréera que nous en usions de la sorte lorsqu'il s'en présentera d'autres.

Si on est en un gros lieu où il y ait grand nombre de pauvres, il serait bon de les faire communier ensemble, après les avoir disposés, puis leur donner à dîner ou du moins une bonne aumône.

S'il y a nombre d'ecclésiastiques en la paroisse, il serait fort utile de faire avec eux quelque conférence sur les choses les plus nécessaires qui les regardent ; mais, pour ce faire, il faut une grande prudence, humilité et charité.

Le jour de la Communion générale qui se fera des hommes, des femmes et des enfants qui doivent communier, un prêtre de la Compagnie, après l'avoir proposé à M. le Curé et obtenu la permission, chante une Messe haute, et immédiatement devant que de donner la communion, se tournant vers les enfants qui doivent être au bas de l'autel où se chante la Messe, il leur fait une courte mais fervente exhortation pour les disposer à la bien recevoir.

L'après-dînée, après Vêpres, on fait une procession solennelle, en laquelle M. le Curé porte le Saint-Sacrement pour remercier N.S. des grâces qu'il a versées sur la paroisse, et, au retour, un de la Compagnie parle au peuple pour la dernière fois, en la présence du S.Sacrement exposé, pour le congratuler de tout ce qui s'est passé dans la mission, et le conjurer de continuer le bien qu'il a commencé.

Voici l'ordre de la procession : on fait marcher premièrement les filles, puis les garçons, et ce devant le S.Sacrement, et les uns et les autres ayant un cierge à la main, s'ils en peuvent avoir ; derrière le S.Sacrement les hommes, puis en dernier lieu les femmes. Il est à noter que l'on peut faire chanter les filles en la procession, quand elles sont si éloignées du clergé, qu'elles ne peuvent entendre et répondre au chant des ecclésiastiques, mais elles n'y chanteront pas de cantiques spirituels en français, mais bien des cantiques ou autres choses en langue latine. On pourra néanmoins en Italie et ailleurs, où la coutume est de les laisser

chanter en langue vulgaire, s'accommoder à la coutume du pays, et ce en la procession seulement, mais non pas à l'église, où, ni lors, ni en autre occasion elles ne doivent chanter en langue vulgaire aucun cantique spirituel, si ce n'est les Commandements de Dieu, en France, à la fin du Petit Catéchisme, quand les garçons les chantent. Après cette action, on ne prêche ni catéchise plus, si ce n'est la seule action de la Persévérance, que l'on pourra faire le lendemain, à la Messe de l'action de grâces, que l'on chante solennellement, si cela se peut commodément. On a coutume aussi d'accorder encore un jour ou deux pour la confession en faveur de ceux qui n'ont pu venir jusqu'à l'heure.

Après que la Communion générale sera faite et que les confesseurs n'auront plus guère d'emploi, on aura soin de faire confesser tous les petits enfants, qui ne sont pas en âge de communier, particulièrement s'ils ont sept ans passés, quand ce ne serait que pour leur apprendre la pratique de se confesser, et les accoutumer à se présenter à confesse tous les ans, à Pâques, et par ce moyen ôter deux anciens abus qu'on trouve encore en quelques paroisses ; l'un est qu'on les confesse tous ensemble publiquement, l'autre, qu'on ne les fait point confesser du tout, sinon quand ils sont en âge de communier.

S'il y a des hameaux éloignés de la paroisse, dont le peuple n'ait pu venir aux instructions, il serait fort utile que quelqu'un de la Compagnie y allât en quelque maison particulière, et les ouï même en confession, s'il y en a ; faire des accommodements, voir les malades ; et, pour ce faire, il faudrait avertir en chaire, le dimanche précédent, du lieu, du jour et de l'heure que l'on irait ; cela se fait utilement après que l'A Dieu est dit.

Après que la mission est entièrement achevée, c'est-à-dire un ou deux jours après la Communion et procession faite, toute la compagnie ira recevoir la bénédiction de M. le Curé tous ensemble pour partir de la paroisse, n'étant pas à propos que l'on demeure dans le lieu de la mission plus d'un jour ou deux après la procession faite ; quelquefois néanmoins un prêtre avec un compagnon pourra demeurer s'il y a quelque chose de nécessaire à finir qu'on n'ait pu achever, comme quelque assemblée des femmes de la Charité ou chose semblable, mais avec la permission du Supérieur de la maison.

Étant partis, outre l'Itinéraire, on récite le *Te Deum* ou autre hymne pour remercier Dieu du succès de la mission, puis le *Miserere mei* pour demander pardon des manquements commis, et ensuite, quelque autre prière pour souhaiter la persévérance au peuple, et, durant tout le chemin, on se comporte en la manière qu'on a gardée en venant.

Étant de retour à la maison, on fera une confession au confesseur ordinaire de la maison des principales fautes commises depuis le départ, et pour le faire plus utilement, il serait bon de faire une petite retraite d'un jour comme avant le départ.

#### POUR LES PRÉDICATEURS ET CATÉCHISTES.

Être fort populaire, quittant les subtilités pour s'attacher aux utilités, descendant dans le particulier, et usant toujours de notre méthode ordinaire, n'oubliant pas surtout ces 4 points en tous sermons : 1) bien éclaircir ce qu'on veut persuader au peuple ; 2) en dire les motifs les plus sensibles et proportionnés à l'auditoire ; 3) enseigner les moyens particuliers et faciles d'avoir ou faire cela-même ; 4) n'omettre jamais de prévenir les objections qu'on pourrait faire, et ne dire jamais rien de cru qui puisse laisser de l'erreur et du doute aux simples gens.

Quoiqu'il faille apporter des autorités de la Bible et des Pères comme aussi des raisons solides, il faudra néanmoins plus se servir de similitudes familières et d'exemples que de tout le reste, l'expérience nous faisant voir que ces deux dernières sortes de preuves persuadent mieux que les autres deux ; mais, noter qu'il faut bien les choisir, n'en disant point de ridicules, principalement pour ce qui est des histoires, lesquelles doivent être tirées de bons auteurs ; et si parmi les auditeurs, il y avait des gens capables, ou des hérétiques, qu'on se garde bien d'alléguer aucune histoire de bas aloi ou suspecte, car on gênerait tout.



Noter encore qu'es jours qu'on prêchera, il y ait l'Évangile propre ; on ne la déduira pas à fond, mais on se contentera de l'expliquer brièvement avant *l'Ave Maria*, y faisant accorder une des matières qui écherra alors selon l'ordre accoutumé de la mission si ce n'est que l'évangile s'y accorde (de lui-même), auquel cas on la déduira, mais selon notre méthode ordinaire.

N'être point rude en prêchant, pas même contre les gros pécheurs, usant plutôt de compassion que de passion, s'abstenant de crier trop fort et trop longtemps, mais s'écoutant parler, et gardant les mouvements pour l'épilogue ; encore faut-il qu'ils soient modérés, s'abstenir même d'invective contre les hérétiques, de les injurier, démentir, défier, surtout s'il y en avait au sermon, mais plutôt en user avec compassion, et confirmant les catholiques. Il serait même besoin de ne point prêcher de controverses, cela faisant plus de bruit que de fruit, et parfois plus de mal que de bien.

Jamais ne réfuter ce que nos prédicateurs auront dit quoi qu'ils aient avancé quelque chose où il y avait à redire ; que si notre sujet nous oblige d'en parler, il faut que ce soit avec tant de circonspection que l'auditeur ne puisse pas juger que le 1<sup>er</sup> prédicateur ait failli, trouvant quelque distinction ou interprétation bénigne pour l'excuser, autrement on décrirait la Mission et empêcherait l'effet d'icelle.

Quoiqu'on ait dit qu'il faille descendre au particulier, on doit néanmoins bien se garder de taxer aucun en particulier quoiqu'ouvertement, obscurément, ou indirectement, surtout si ce n'est pas un pécheur public, et s'il a été déjà ouï en confession par quelqu'un de la Mission ; se gardant même d'invectiver contre les pécheurs en cette manière, disant v.g. cette paroisse est sujette à tel vice, et vous autres faites un tel et tel péché, etc., particulièrement si ce sont des pêchés odieux et infâmes, v.g. usures, paillardise, fausseté, etc., surtout si le prédicateur en a ouï en confession ; mais il faudrait parler comme si l'on n'en savait rien, disant v.g. si un tel et tel vice se trouvait en cette paroisse ; ceux et celles qui feraient un tel et tel péché, etc. ; je veux croire qu'il n'y en a pas ici qui soient coupables d'un tel vice, mais si cela était, je dis que etc. Manquer à ce point, c'est se rendre odieux à l'auditoire, et même se rendre suspect de révéler en chaire la confession ; et quand on parle des pécheurs en général, on peut dire aussi nous sommes de grands pécheurs, ce sont nos pêchés qui sont cause des fléaux de Dieu, c'est notre superbe, notre avarice et autres vices, excepté la luxure et autre vices infâmes, comme le larcin. Que le prédicateur ne dise pas néanmoins de soi en particulier je suis sujet à l'envie, à la gourmandise, à l'avarice, etc.

Il faudra aussi être fort circonspect et prudent en ce que l'on doit dire ou ne pas dire à l'égard de Messieurs les Ecclésiastiques particulièrement de Mrs les Curés, se gardant bien de dire ou omettre rien qui les puisse choquer ou taxer de négligence, ignorance ou autre défaut quoiqu'indirectement et obscurément ; au contraire, on doit les excuser, louer ou honorer etc., autant que la discrétion le peut permettre.

En prêchant jamais ne dire rien qui excite à rire, pource que comme dit un grand personnage, *Dum ridet concio ridet et Diabolus, et Deus saepe irridetur*. Il est vrai que pour les catéchismes, on peut agir un peu plus gaiement, parce qu'il se faut faire enfant avec les enfants pour les gagner.

Si quelqu'un de la paroisse donne avis au prédicateur de quelque désordre ou vice ou autre chose qui règne-là afin de prêcher contre, il n'en parlera point en chaire que premièrement il ne l'ait communiqué au Supérieur, afin d'y penser et proposer à la Compagnie s'il sera expédient d'en parler ; parce que le plus souvent, ce sont faux bruits ou du moins en partie, qui causent parfois de la dissension et des rancunes quand on en pêche.

Quand le prédicateur ou catéchiste voudra publier quelque chose dont on n'a pas accoutumé de parler en mission, il n'en parlera pas, quoique le chose semble utile, qu'après l'avoir proposé au Directeur ; car quelquefois l'on se trompe ; il serait même à souhaiter que

le prédicateur avertît le Directeur du sujet qu'il désire traiter le lendemain, afin d'obvier aux inconvénients qui s'en peuvent ensuivre.

Quand le prédicateur aura quelque publication à faire ou quelque avis à donner en chaire, il le doit faire après *l'Ave Maria*, si c'est en France, et si c'est en Italie après la 1<sup>re</sup> partie de la prédication, selon l'usage du pays.

Ne jamais monter en chaire que premièrement on n'ait dressé et purifié son intention, et demandé attentivement le secours du ciel ; et après, rendre grâces à Dieu du bien et demander pardon du mal qu'on y aura laissé glisser.

Il importe grandement qu'au commencement d'une mission, le prédicateur prêche contre les inimitiés, et n'oublie pas d'exhorter le peuple à se mettre d'accord avec ses ennemis même avant que de se présenter à confesse, et qu'ils n'aient point d'égard au point d'honneur des mondains, ains que ceux qui sont les plus innocents soient les premiers à rechercher les autres pour l'amour de J.-C., qui nous recherche le premier, et s'ils n'ont pas le courage du moins qu'ils reçoivent cordialement ceux qui les rechercheront. Et au cas qu'ils ne se puissent bien accorder eux-mêmes qu'ils s'adressent à Nous et trouvent bon que nous nous entremêlions de leurs accommodements.

## POUR LE DIRECTEUR D'UNE MISSION

Nota.- Cet article ne se lit pas d'ordinaire à table.

Le Directeur aura soin surtout que l'ordre de la mission soit exactement gardé, et autant que faire ne pourra, il en montrera l'exemple.

Dès qu'il aura eu l'ordre de se disposer pour aller en mission, il se tiendra prêt, et moyennera que ceux qui sont nommés pour aller avec lui le soient aussi, n'oubliant pas de préparer tous les petits meubles dont la communauté a accoutumé d'user en mission.

Il donnera soin à quelqu'un, si cela n'est déjà fait par le Supérieur de la maison, de tenir la communauté en son absence ; il pourra au même donner le soin de la dépense.

Quand il y aura des clercs à la mission, il leur donnera le soin de lire à table, de la sacristie, et d'avertir les confesseurs pour dire la Messe, et pour retourner à la maison aux heures ; s'il n'y en a point, il avertira lui-même, et pour cet effet il tiendra la montre pour savoir l'heure, et s'il ne peut y vaquer, il en donnera le soin à celui qui le représente.

Et quant au frère, le Directeur fera en sorte qu'il ne soit point oisif particulièrement les après-dînées, notamment celle des jours de jeûne, qu'il n'y a point de souper à préparer ; pour cela, il aura soin de lui faire faire sa lecture spirituelle, lui fera balayer la maison et la tenir bien propre et bien rangée, préparer ce qui se peut dès la veille pour le dîner du lendemain ; lui fera même balayer l'église de temps en temps, si besoin est, le fera assister au catéchisme, etc.

Il est expédient que tôt après qu'on aura pris le logement, il assigne le lit à un chacun, donnant toujours le meilleur aux externes.

Il est aussi à propos qu'il marque un chacun les confessionnaux et avertisse qu'on ne les change point.

Avant que rien faire dans l'église, il serait expédient qu'il fit une petite conférence touchant ce qu'il y a à faire, particulièrement touchant la manière d'ouïr les confessions, et même lire ce papier et les autres qui concernent les missions.

Mais auparavant que faire cette conférence, il serait expédient de lire les Livres vivants, ainsi que disait et que faisait S. Xavier en pareille occasion, c'est-à-dire s'enquérir prudemment des plus gens de bien de la paroisse particulièrement de M. le Curé : qui sont les

vices qui règnent là, les occasions de pécher, les mauvaises coutumes, de quelle humeur est le peuple, et de tout cela il en informera les prédicateurs et confesseurs à la conférence.

Qu'il n'oublie pas de faire ou de faire faire les avertissements au peuple, savoir, dès le premier jour qu'on commence à prêcher après quand l'ouverture en a été faite, particulièrement de l'ordre et de l'heure des prédications, catéchismes et confessions, et leur faire trouver bon notre manière d'agir en cela, et en tout le reste de nos fonctions. Item avertir en temps et lieu de la Communion des enfants, de la Confrérie de la Charité, des accommodements et autres choses semblables ; mais avant qu'on fasse aucun de ces avertissements, on demandera l'avis de M. le Curé.

Il importe aussi qu'il sache quels sont les cas réservés du Diocèse et en faire lecture à la compagnie, car, encore que NNgrs les Évêques nous accordent ordinairement le pouvoir d'en absoudre, cela servira beaucoup aux confesseurs, non seulement pour pouvoir juger si les pénitents auront été bien absous desdits cas, mais encore pour avoir de quoi mieux exagérer la faute, et exciter à contrition et à horreur de les commettre derechef.

Il serait aussi expédient, dès le commencement, de demander à M. le Curé permission de réhabiliter les mariages nuls, ou de marier les concubinaires secrets, afin que, s'il s'en trouve là, on puisse y mettre remède sans danger de faire connaître les personnes, par ce moyen l'on obtiendra plus facilement de l'Évêque dispense des bans et pouvoir de faire ces mariages secrètement.

Dès la 1<sup>re</sup> semaine, il devrait sonder si la Confrérie de la Charité se pourrait établir en la paroisse ; pour cet effet, en parler discrètement à quelques femmes des plus zélées sans que l'une en sache rien de l'autre, et les ayant à demi disposées les assembler sans faire semblant de rien, et s'il y a quelque malade les mettre dans la pratique avant que d'en faire l'établissement pour imiter N.S., qui *caepit facere*, et puis *docere* ; et si la Confrérie y est déjà établie, il la visitera ou fera visiter en la manière accoutumée hors le temps de la mission, qui est en faire une exhortation en chaire, faire assembler les sœurs, leur faire lecture du Règlement, remédier aux désordres, faire nouvelle élection des officières, si besoin est, et le reste à l'ordinaire.

Il pourra faire donner aux pauvres, s'il en est besoin, jusqu'à deux sols par jour l'un portant l'autre de l'argent de la Mission, et à la porte de la maison et non pas dans les rues.

Il aura soin que l'on fasse toujours la lecture à table durant tout le repas, même après avoir fait l'adieu et clos la mission ; que si, pour quelque raison extraordinaire, on est obligé en quelque lieu de faire le Petit Catéchisme après midi, celui qui le fera ne lira pas à table, mais quelque autre, et pourra même dîner auparavant les autres, s'il s'en trouve mieux.

Il pourra inviter M. le Curé un jour pendant la mission à dîner avec la compagnie, mais non pas à souper, et on lui pourra donner outre la portion ordinaire un petit hachis ou quelque autre chose semblable pour entrée, et outre le dessert comme à nous, un plat plus qu'à nous autres ; la lecture se fera pendant tout le repas comme s'il n'y était pas, à quoi il ne faut jamais manquer. Que si outre cette fois M. le Curé s'offrait à venir encore dîner avec nous on le doit admettre encore pour une autre fois, mais s'il s'offrait davantage, lui faire entendre doucement et avec civilité que ce n'est pas notre coutume de recevoir souvent cet honneur.

S'il y a des externes qui travaillent avec nous, il leur fera trouver bon que nous nous assemblions en particulier pendant un peu de temps pour quelque conférence particulière, les vendredis, au matin.

Il confessera ceux de la Compagnie qui se présenteront à lui ; il y aura encore néanmoins avec lui un autre confesseur, député par le Supérieur de la maison, ou qu'il nommera lui-même, si le Supérieur l'avait oublié.

On fera aussi audit Directeur la communication intérieure si les missions durent quelque mois ; car si elles sont achevées en peu de temps, il vaudra mieux attendre au retour pour la faire à son directeur ordinaire.

Il aura soin de temps en temps de voir si les pénitents n'approchent point trop près des confessionnaux, et les faire retirer dextrement, ou commettre quelqu'un qui le fasse de temps en temps ; comme aussi pour voir si les femmes et filles qui se confessent, n'approchent point trop près du visage de leur confesseur.

Il admettra à la conférence spirituelle des jours de repos les externes qui travailleront avec nous à la mission ; nos frères n'y assisteront pas quand on y traitera des sujets qui ne les regardent pas, comme des confessions, des prédications, de catéchismes et autres choses semblables ; mais quand on traite de quelques vertus qui conviennent à tous ou du bon ordre de la mission en général il est à propos qu'ils y assistent.

Il est à propos que le Directeur ou autre de la Compagnie qu'il commettra, écoute le prédicateur et le catéchiste, tant que l'on pourra, surtout s'ils sont commençants en cet exercice, pour ensuite lui faire la charité de l'avertir des défauts qu'il aura commis par mégarde ou autrement ; mais que cet avertissement se fasse *solus cum solo* humblement et charitablement, et jamais par manière de gausserie. Il serait bon même de ne les point louer en leur présence, quand ils ont bien réussi, si ce n'est parfois pour encourager quelque pusillanime.

Si le prédicateur était trop long en ses prédications, le Directeur le priera d'être plus court, et s'il ne s'amende, en avertir le Supérieur de la maison ; ou qu'il rappelle celui-là, s'il le juge à propos, ou qu'il le fasse cesser les prédications, faisant prêcher un autre en sa place.

La mission étant finie, avant que s'en retourner à la maison, il aura soin d'aller ou envoyer quelqu'un à l'Évêque pour lui rendre compte de la mission et recevoir sa bénédiction, particulièrement aux diocèses où nous n'avons pas de maisons ; mais non jamais sans la permission du Supérieur particulier de la maison.

Étant de retour à la maison, il n'oubliera pas de rendre compte aussi au Supérieur d'icelle, pour cet effet il s'y disposera auparavant.

Il serait aussi à désirer qu'il écrivît ou fît écrire par quelqu'un de la Compagnie les choses les plus mémorables qui sont arrivées en la mission, v.g. quelque conversion extraordinaire particulièrement des hérétiques, quelque effet miraculeux des jugements de Dieu, et ce afin d'en faire glorifier Dieu.

Être fort court en chaire ; et pour empêcher efficacement que les prédicateurs ne soient trop longs dans les prédications, on ne se contentera pas de leur porter une horloge de sable et de les tirer à la demie et aux trois quarts comme on a fait jusqu'à présent ; mais on portera encore une clochette qu'on sonnera un peu dès que l'heure sera passée, si le prédicateur n'achevait pas ; ce qui se pratiquera à l'égard du Directeur aussi bien que des autres, et même à l'égard du Supérieur, si c'est lui qui prêche ; et à ce signal conclure et finir en peu de paroles ; et s'il ne finissait pas, après cela on sonnera une seconde fois et plus longtemps. Et afin que le prédicateur s'engage lui-même à être court, il dira en chaire dès le commencement de la mission que la prédication ne durera qu'une heure au plus, les dimanches et les fêtes, et trois quarts d'heure seulement aux jours ouvriers ; faisant même entendre au peuple qu'on sonnera la clochette pour achever précisément à l'heure pour le plus. Or, pour se bien régler au temps ci-dessus arrêté, il faut que le prédicateur prépare peu de matière, au lieu de trois motifs n'en dire que deux les plus touchants, et au lieu de trois moyens n'en dire que deux les plus de pratique.

-0-0-0-0-0-0--0-0-0--0-

NOTE :

Ce Directoire des missions est tiré d'un recueil manuscrit intitulé Directoire pour les Confréries de Charité, la prédication, missions, exercitants, etc. (Arch. de la Maison-Mère, N° 632).

Ce Directoire n'est pas daté.

Cependant, d'après certains indices, notamment l'enregistrement de documents datés, on peut en reporter la composition entre 1668 et 1680, et plus vraisemblablement vers 1668, du temps de M. Alméras.

Par ailleurs le texte que nous donnons ici n'est pas le plus ancien. Le texte, contenu dans le recueil précité, porte quelques ratures, consistant surtout en la suppression de détails inutiles ou faisant double emploi, avec quelques additions.

C'est ce texte retouché que nous donnons. Comme les modifications sur l'ancien texte sont de minime importance pratique, nous n'avons pas jugé utile de les rapporter.